



**Lettre recommandée avec
A.R. n° 2C 162 642 2850 0**

PARIS 2024

SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

PARIS 2024



SUPPORTEUR
OFFICIEL



Paris, le **09 OCT. 2024**

Objet : Projet de modification simplifiée n° 2 du PLUi de l'Etablissement public territorial Est Ensemble Grand Paris – Mise à disposition du public du 28 octobre au 29 novembre 2024 inclus

Vos réf. : n° 2024_S_DAD-PLANDEP_5736 – Affaire suivie par Yannick DUTERTE

Monsieur le Président,

Par courrier visé en référence du 23 juillet 2024, réceptionné le 29 suivant, vous avez adressé au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) le dossier de modification simplifiée n° 2 du PLUi de votre Etablissement public territorial.

Le SEDIF possède plusieurs installations en superstructure sur votre territoire ainsi que des canalisations de transport enterrées.

Après analyse, ce projet de modification simplifiée n'appelle pas d'observations particulières à l'égard des équipements du SEDIF dans l'attente de la répartition du patrimoine, en cours de discussion.

Cependant, le SEDIF souhaite réitérer ses demandes précédentes afin qu'elles soient prises en compte lors d'une prochaine modification du PLUi :

- **ôter le terrain du SEDIF à Montreuil de l'espace paysager protégé :**
 - L'espace paysager protégé sur le site des réservoirs existants de 1^{ère} élévation du SEDIF au Sud de la rue de la Montagne Pierreuse à Montreuil interdit toute construction technique, rendant ainsi impossible l'évolution des installations liée aux contraintes d'exploitation.
- **ôter l'emprise du SEDIF à Pantin de l'emplacement réservé communal :**
 - L'emplacement réservé communal ERPa20 pour espace vert sur la parcelle du SEDIF P24 à Pantin, est incompatible avec les prescriptions du périmètre de protection immédiate des captages de l'usine de production d'eau potable du SEDIF, dont l'arrêté préfectoral du 29 mars 2018 figure dans les annexes du PLUi.
- **ôter le réservoir du SEDIF de la liste des éléments protégés aux Lilas :**

Sur le plan de zonage, le **réservoir hors service** du SEDIF, situé au 69 rue du Garde Chasse aux Lilas, a été identifié comme bâti à protéger, au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme, et classé patrimoine représentatif. Ce classement s'avère contraignant pour le SEDIF qui n'a pas vocation à conserver des installations désaffectées ni à entretenir des installations vétustes devenues inutiles au service public de l'eau. C'est pourquoi le SEDIF vous a proposé d'en faire l'acquisition par courrier du 29 juillet dernier.

➤ **limiter les emprises des élargissements de voies à Montreuil :**

- La requalification et l'élargissement de la rue de la Montagne Pierreuse à Montreuil sur la carte OAP Boissière, séparant actuellement le site du SEDIF en deux parties avec l'emplacement réservé S1 et la réserve foncière à l'Est de la parcelle F56 partie d'un côté et les réservoirs de l'autre, ne devront pas empiéter sur les terrains du SEDIF en raison des contraintes techniques liées à la reconstruction des ouvrages.

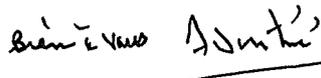
- L'élargissement du boulevard de la Boissière dans le cadre de l'emplacement réservé communal ERMo6 ne devra pas empiéter sur les divisions en volumes du SEDIF. La totalité du tracé des canalisations de transport doit rester disponible en permanence. Aucune construction ne doit être édifiée ni aucun arbre planté. Aucune voirie ne peut être construite en surplomb et parallèle aux ouvrages du SEDIF.

- **Demande d'un emplacement réservé à Romainville**
- l'attribution d'un emplacement réservé à proximité immédiate de la parcelle du SEDIF AK233 à Romainville est sollicitée afin de faciliter la reconstruction à long terme des deux réservoirs actuels du SEDIF tout en les maintenant en service.

Mes services (Emilie GRONDIN tél. : 01 53 45 42 31) restent à votre disposition pour toute information que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments cordiaux et dévoués.

Le Président,



André SANTINI

Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Monsieur Patrice BESSAC

Président

Etablissement public territorial Est Ensemble

100 avenue Gaston Roussel

93232 ROMAINVILLE Cedex